



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

Le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité
auprès du Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est
Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Cabinet

Lyon, le 16 mars 2010

Affaire suivie par I.GOURAUD
Tél : 04 72 61 68 95
REF :0912108Q

Mesdames, Messieurs,

Le comité départemental de lutte contre la drogue et de la prévention des dépendances s'est réuni le 15 mars 2010, réunissant les représentants de tous les services déconcentrés. En 2010, il s'agit d'assurer la continuité des actions de prévention des addictions des jeunes et des adultes, financées par le GRSP en 2009 mais aussi d'impulser des actions innovantes, expérimentales.

Vous avez bénéficié en 2009 de crédits MILDT pour le financement des actions que vous menez dans le cadre du plan départemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies. Aussi, pour la programmation 2010, je vous invite à adresser votre dossier de demande de subvention accompagné du bilan d'action 2009, pour les actions reconduites par le GRSP, ayant bénéficié d'un co-financement MILDT en 2009, et *seulement* le bilan pour les Conventions Départementales d'Objectifs Santé Justice 2009 (CDO). La date limite de dépôt des demandes de financement Mildt est le 30 juin 2010, délai de rigueur.

Les priorités de l'appel à projet Mildt 2010 ont été définies de la façon suivante :

1^{ère} Priorité : Milieu scolaire et autres milieux de vie des jeunes : Milieu étudiants et enseignement supérieur, Milieu sports et loisirs. Les actions de prévention devront impliquer de nouveaux acteurs tels les parents, les éducateurs sportifs, les animateurs socio-culturels, les associations étudiantes, les enseignants, tous les personnels d'encadrement.

2^{ème} Priorité : Milieu professionnel, en ciblant plus particulièrement les petites et moyennes entreprises et surtout les très petites entreprises, ayant moins de moyens et de personnels et pour lesquelles il y a un manque d'actions mais une forte demande sur la prévention des addictions.

3^{ème} Priorité : Milieu de l'insertion et de la Justice, les publics fragilisés, les sortants de prison, les personnes incarcérées, les publics les plus fragiles, les personnes touchant les minima sociaux pour lesquels des actions sont à développer.

Une enveloppe MILDT sera consacrée à la prévention en milieu scolaire Education nationale, afin de financer des temps d'intervention des professionnels de la prévention des addictions. D'autre part, des actions seront financées hors milieu scolaire : établissements privés, agricoles, tous milieux de vie des jeunes, afin d'élargir le champ d'action des acteurs de la prévention.

Il s'agit de mutualiser les moyens, les compétences et les expériences dans des projets communs, travailler en réseau et en partenariat, tout en observant une cohérence des actions sur les territoires.

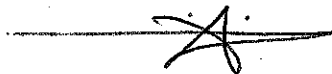
L'ensemble des documents vous est transmis par messagerie, vous voudrez bien faire retour des documents **signés et scannés** sous la même forme (ou par courrier, si cela n'est pas possible). Ces derniers sont aussi mis en ligne sur le site du CIRDD.

Mademoiselle Irène GOURAUD, Chargée de projet départemental MILDT, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de projet départemental

Philippe PAREJA.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'A' followed by a horizontal line extending to the right.